

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 novembre 2024**

DELIBERATION N° 2024/143

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE ET LE BUREAU EN VERTU DES DÉLÉGATIONS QUI LEUR ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 16 NOVEMBRE 2023 ET DU 28 MAI 2024.

Date de convocation : 06 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **19**

Absent(s) : **7**

- dont suppléé(s) : **1**

- dont représenté(s) : **6**

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BARDIN** Régine, **BLATTMANN** Sabine, **DONNEAUD** Chantal, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **JACQUES** Elisabeth, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **FORTOUL** Jacques, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **OLIVERO** Albert, **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric, **SIGNORET** Jean-Christophe et **TRON** Jean-Michel.

EXCUSES :

Mmes **BANCILLON BOË** Fabienne (*pouvoir à ALLEMANDI Florence*), **GARCIER** Clarisse (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*), **MATTERA** Wendy (*pouvoir à GARCIER-RICHAUD Hélène*), **OCCELLI** Chloé (*pouvoir à FORTOUL Jacques*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **CAPEL** Denis (*pouvoir à OKROGLIC Dominique*), **ISOARD** Bernard (*suppléé par SIGNORET Jean-Christophe*).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine.

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE ET LE BUREAU EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LEUR ONT ÉTÉ DONNÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 NOVEMBRE 2023 ET DU 28 MAI 2024.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n°2024/71 du 28 mai 2024 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire à la présidente et au bureau de la CCVUSP ;

Sur proposition de M. Jean-Michel TRON, 1^{er} vice-président,

Après délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions prises par la Présidente, visées ci-dessous :

1) En matière de commande publique

➤ Pour la CCVUSP

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
DP2024_CP_BG/030	01/08/2024	Marché à procédure adaptée de travaux d'aménagements intérieurs nécessaires à la transformation d'un espace existant en un cabinet vétérinaire. Lots 1, 3, 4, 5, 6.	69 397,32 € HT	ABU / ACTEC / Beau Charpente / INEO / SAS DL
DP2024_CP_BG/031	26/09/2024	Achat de 3 colonnes de tri	4 835,01 € HT	CCAPV
DP2024_CP_BG/032	26/09/2024	Prestation de broyage des déchets verts à Plan la Croix	37 600,00 € HT	Arboriste du Sud

➤ Pour la Régie Ubaye Ski

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
2024-30	23/09/2024	Débroussaillage pistes de ski	5 300,00 € HT	ALPES MONTAGNES SERVICES
2024-31	27/09/2024	Le Sauze - RGI TSF Super Sauze	6 800,00 € HT	E.R.I.C.
2024-32	14/10/2024	Remplacement -TS Sauze	7 160,4 € HT	MTC INGENIERIE
2024-33	15/10/2024	Réhabilitation TK Uvernage - Sainte Anne	8 086,5 € HT	TRAME
2024-34	16/10/2024	Fournitures TK Fours - Le Sauze	5 314,49 € HT	POMA
2024-35	17/10/2024	Fournitures pour GI TS Alp - Le Sauze	26 857,09 € HT	POMA

2) En matière de domanialité

N° Décision	DATE	OBJET	MONTANT	TIERS
DP2024_DOM/006	20/09/2024	Résiliation d'un bail de location meublé à l'ancien centre de secours à compter du 20/09/2024	Loyer : 514 €/mois	Tiers privé
DP2024_DOM/007	26/10/2024	Signature d'une convention d'occupation précaire d'un appartement F3 à l'ancien centre de secours pour la période du 26/10/2024 au 25/01/2025	Redevance : 0€ Charges : 83€/mois	Tiers privé
DP2024_DOM/008	01/11/2024	Signature d'une convention d'occupation précaire à Teknoparké du 1/11/24 au 31/03/25 (hivernage camping-car)	Redevance : 1,50 € HT/m²/mois	Tiers privé
DP2024_DOM/009	01/11/2024	Signature d'1 convention d'occupation précaire à Teknoparké du 1/11/24 au 31/03/25 (hivernage véhicule communal)	À titre gracieux	Commune de Faucon

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

- **PREND ACTE** des décisions du **Bureau communautaire** du 24 septembre 2024 et du 24 octobre 2024 visées ci-dessous :

En matière de partenariats :

- **Réponse à l'appel à projets de la région SUD** : Aide à l'achat de matériel roulant pour favoriser le développement d'une mobilité locale fine dans les intercommunalités de la région PACA »

En matière de finances :

- **Modification de la régie d'avances du budget général :**
 - Augmentation du montant maximum de l'avance à 1 000 € (au lieu de 300 €),
 - Ajout de la carte bancaire comme mode de paiement possible.
 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la trésorerie.
- **Modification de la régie de recettes afférentes à l'encaissement des ventes de composteurs bois :**
 - Encaissement des recettes issues de la vente des composteurs bois aux particuliers et aux gros producteurs,
 - Ajout des modes de recouvrement par carte bancaire et virement bancaire.
 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la trésorerie.
- **Modification de la régie de recettes relative à la vente des « Ski Pass Jeunes » :**
 - Ajout de la carte bancaire (PayFip) comme mode de paiement possible,
 - Ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la trésorerie.
- **Régie de recettes relative à la vente des « Ski Pass Jeunes » : Abrogation de la délibération du conseil communautaire n°2017/258 portant nomination du mandataire :** La nomination du mandataire se fait par arrêté de la Présidente et non par délibération de l'assemblée délibérante.
- **Régie de recettes relative à la vente des « Ski Pass Jeunes » : Abrogation de la délibération du conseil communautaire n°2017/21 portant création de sous-régies de recettes pour la vente des « Ski Pass Jeunes » :** Ces sous-régies ne sont plus nécessaires suite à la fermeture des points de ventes situés à l'office de tourisme de Jausiers et à la mairie du Lauzet-Ubaye.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Mme Elisabeth JACQUES.

Signature

Signé par : Elisabeth JACQUES
Date : 15/11/2024
Qualité : Présidente

